

Frais scolaires

Comment effectuer des relances avant validation des droits constatés ?

Il est effectivement déjà possible d'effectuer des relances alors que les droits constatés ne sont pas validés. Il faut utiliser l'édition des avis aux familles.

et , et utiliser un autre texte en remplacement du texte "Avis aux familles type" en cliquant sur la flèche de la zone de choix.

S'il n'y a pas d'autre texte, il faut en créer un de type avis aux famille dans l'éditeur

Dans le filtre, il faut décocher

de texte intégré de GEC en cliquant sur le bouton

, en renseignant le nom du document, et en tapant le texte.

Ce texte doit être générique et ne comporter aucune information nominative, puisqu'il va être utilisé dans les lettres de relance de chaque personne. Ce texte viendra en remplacement du texte générique qui compose l'avis aux famille pour l'enregistrer.

Frais scolaires

Votre nouveau texte est maintenant disponible dans la zone de choix. Sélectionner le et éditer vos relances.

Référence ID de l'article : #1103

Auteur : Olivier

Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:46